



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Conseil de l'Europe

Question écrite n° 29717

Texte de la question

M Roland Beix demande à M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, quelle initiative il peut prendre afin d'aider le Conseil de l'Europe à revitaliser son bureau d'information de Paris. En effet, aucune documentation de fond ne peut être obtenue à ce bureau de l'avenue Kleber, dont la présence n'est d'ailleurs indiquée nulle part. De nombreux étudiants, chercheurs, formateurs qui recherchent des informations sur l'action du Conseil de l'Europe ne peuvent rien obtenir. Cette carence est particulièrement préjudiciable à l'heure où les pays d'Europe Centrale signent de nombreuses conventions et s'apprentent à devenir membres de cette institution.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme le sait l'honorable parlementaire, le bureau d'information que possède le Conseil de l'Europe à Paris a une triple fonction de lieu de réunion pour les commissions de l'Assemblée parlementaire et les groupes d'experts gouvernementaux, de contact avec les organisations internationales ayant leur siège à Paris, et de centre de documentation et d'information. Comme lieu de réunion et de contact il semble que ces locaux donnent toute satisfaction ; en revanche le ministère des affaires étrangères a bien conscience de la difficulté pour le public d'y obtenir le même choix de documents, très large, que celui offert par le Conseil de l'Europe à Strasbourg. Alors que cette organisation connaît un développement considérable de ses activités avec le plein soutien de notre pays, il serait en effet souhaitable que ce bureau dispose de plus de moyens. Il appartient au secrétariat général du Conseil de l'Europe, organisation propriétaire des locaux et maître de leur gestion, de faire des propositions en ce sens. Le Gouvernement français est prêt, pour sa part, à les soutenir.

Données clés

Auteur : [M. Beix Roland](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29717

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juin 1990, page 2692